

Nord littoral enquête : qui est cette Christine Tasin qui dénonce les voilées à l'accueil des musées ?

écrit par Maxime | 15 avril 2018



Et si c'était... la blague du siècle ?

Jean-Marie Bigard venant d'annoncer qu'il faisait sa dernière tournée, il semble que Nord Littoral et le Phare dunkerquois se soient décidés à prendre la relève afin d'investir le registre comique.

Il faut bien rire par les temps qui courent !

En effet, Nord Littoral commence par prétendre qu'il a décelé une « fake new » de la « fachosphère ».

<http://www.nordlittoral.fr/79762/article/2018-04-12/polemique-au-laac-la-fake-news-qui-enflamme-le-web>

On n'en saura cependant pas davantage, car pour savoir « qui se cache derrière Résistance républicaine », il faudra payer pour lire l'article du Phare dunkerquois, qui appartient apparemment à la même boutique.

Journal électronique qui peut être feuilleté en ligne : je n'ai pas trouvé l'information annoncée, donc j'en conclus qu'il me faudrait payer pour savoir de quoi il est question.

Et c'est là que ça devient drôle : quelqu'un va-t-il vraiment

payer pour savoir qui se cache – donc on attend des scoops – derrière *Résistance républicaine* ?

Décidément, Christine Tasin fascine !

Le lecteur que je suis se souvient de l'article de Pauline Verduzier :

<https://ripostelaique.com/reponse-a-larticle-putassier-a-encontre-de-pauline-verduzier.html>

... et de l'article d'Emilie Tôn :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/27/qui-est-donc-emilie-ton-journalaise-a-lexpress-qui-ecrit-un-article-a-charge-contre-christine-tasin/>

Pas besoin d'être grand sorcier pour écrire ce genre d'articles, les informations étant recueillies à partir des sites de RL/RR et la presse qui répercute en général la triste actualité judiciaire, dont on sait ce qu'il faut penser... (<http://resistancerepublicaine.com/2018/04/08/la-loi-francaise-nous-permettrait-de-condamner-les-magistrats-qui-jugent-selon-la-charia/>)

Alors, renonçant à payer pour accéder à cet article, j'ai mené ma propre enquête. Je songeais aussi à écrire un article payant, mais ma générosité m'a conduit à renoncer.

Prenant comme modèle « Egalité et réconciliation » qui a sûrement pu éplucher les comptes bancaires de Christine Tasin en réussissant à amadouer son banquier en mettant une perruque et en parvenant à tromper la vigilance de l'employé de banque, grâce à la bonne idée de ponctuer son discours de la formule rituelle « *l'islam est une saloperie* », ceci pour pouvoir affirmer que Christine Tasin est un « *agent d'influence d'Israël et du sionisme international* », j'ai pu obtenir moi aussi grâce à des recherches approfondies les scoops suivants.
<https://www.egaliteetreconciliation.fr/Christine-Tasin-de-Riposte-laique-agent-d-influence-d-Israel-et-du-sionisme-international-9311.html>

Le point de départ de mes recherches était la problématique

suivante : comment fait Christine Tasin pour valider autant de commentaires, publier autant d'articles brillants, qu'elles les ai écrits, lus, remaniés à partir de commentaires, tout en ayant une existence personnelle et en réalisant des interventions sur le terrain et sur les médias de la patriosphère ?

J'ai pu, à force de persévérance, mener une enquête journalistique difficile.

D'abord, Christine Tasin a une double vie.

Non contente d'être la compagne de Pierre Cassen, Christine Tasin pratique la polygamie qu'elle dénonce pourtant vigoureusement dans l'islam et les coutumes africaines, ou plus exactement la polyandrie afin de ne pas commettre d'acte directement contraire à son discours.

Elle est en effet aussi la compagne de Winnie l'Ours, connu pendant son enfance comme « Winnie l'Ourson ».

D'après mes sources, c'est Winnie l'Ours qui valide les commentaires sur le site, ce qui permet à Christine Tasin d'écrire en général au moins 4 articles par jour.

Si l'on prétend qu'elle a séduit Winnie l'Ours en portant des strings fluorescents, cette rumeur qui ne peut être vérifiée ne mérite pas d'être colportée par un journaliste sérieux.

En réalité, il faut savoir que Christine Tasin est une apicultrice de talent, une passion qu'elle met au service de son islamophobie : grâce à une drogue dont ce professeur de lettres classiques a découvert la formule en traduisant du grec ancien une tablette de la magicienne Circé datant du 12ème siècle avant Jésus Christ, Christine Tasin alimente un élevage très productif d'abeilles afin de nourrir de quantités astronomiques de miel Winnie l'Ours et de lui permettre de lui rester fidèle malgré la charge considérable que représente la gestion de son site.

Ayant emprunté au contributeur d' « Egalité et réconciliation » sa méthode d'investigation lui ayant permis d'écrire qu' « elle déteste l'Islam, oui c'est une certitude.

Elle est allée plus loin et a choisi de travailler et de s'allier au sionisme international », j'ai pu m'entretenir avec Winnie l'Ours, équipé d'une perruque et en prenant soin de commencer par déclarer que « *l'islam est une saloperie* » pour plus de réalisme afin d'apprendre de son amant que l'islamophobe la plus célèbre de France a partagé la vie de Mahomet, ce qui explique sa haine de l'islam !

En effet, Christine Tasin était une des femmes de Mahomet. Épousée à l'âge d'un an, Mahomet battant ainsi son record personnel contrairement à ce que laisse entendre le saint Coran qui n'évoque son mariage qu'avec Aïcha âgée de 6 ans et pénétrée à 9, elle fut cependant répudiée unilatéralement conformément à la loi islamique par le saint prophète pour avoir fait un rototo pendant la prière islamique !

Naturellement, le Coran ne fait pas mention de cette conduite blasphématoire.

Cependant, les sionistes n'étaient pas bien loin.

Ils décidèrent de congeler Christine Tasin et d'enterrer le congélateur, relié par une prise secrète à Israël qui avait déjà inventé l'électricité en catimini, et de le plonger dans le sable d'Arabie à une profondeur de 20 mètres sous la surface de la terre.

Ce n'est qu'en 1956, après de longues fouilles, que les sionistes ayant utilisé un document secret datant de 605 après Jésus-Christ, parvinrent à dégeler Christine Tasin alors âgée d'un an.

Âgé d'un an, l'enfant fut déclaré à l'état civil comme né l'année précédente afin d'éviter d'éveiller les soupçons.

Voilà amis lecteurs, vous savez tout, pas la peine d'acheter « le Phare dunkerquois »...